AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0819
FR0000073793-FS0363

7 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DEVOTEAM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2016, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 avril 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société DEVOTEAM et détenir, pour le compte desdits fonds, 502 507 actions DEVOTEAM représentant autant de droits de vote, soit 6,13% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DEVOTEAM sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 8 197 149 actions représentant 10 130 690 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.